

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE JARZÉ VILLAGES DU 10 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, CHAPON, JOUSSAUME, ROUTIER, GIRAULT, LUCIEN, GOBEREAU, MONTANÉ, SAINTY, BEAUDOIN JP, EDIN, de la PERRAUDIERE, COURCELLE, MAUXION, GOURDON, TOUPLAIN, TUFFIER, PRAIZELIN, BELLARD, LORION, LINARD, PORTIER, COYEAUD, de ROCHEBOUËT, BEAUDOIN P.

**Absents excusés :** Mr BERARDI MARC donne pouvoir à Mr GOBEREAU Joël

Mme QUELEN Maryvonne

Mme LEGRAND Nathalie

Mme RUQUIER Anne-Laure

Mr LEMEUNIER Grégory

Mme LERAY Chantal donne pouvoir à Mr GOURDON Yves

**Absents :**

Mme GODOT Jocelyne

Mr GUILLEUX Michel

Mr DINAND Fabrice

Mme LANDAIS Arlette

Mme BENESTEAU Clarisse

Mme GOISLARD Véronique

Mr CONSTANT Frédéric

Mme RAIMBAULT Emmanuelle

Mr LAIR Gilles

Mme VIERON Sandrine

Mr MABIT Raymond

Mr LEMAI Sébastien

Mr FOURNIER Pascal

Convocation : 04/02/2020

Affichage : 13/02/2020

**Secrétaire de séance :** Mr de la Perraudière Bernard

**Observations sur le dernier compte-rendu :** Néant

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :

- Devis du bureau d'étude LIGEIS pour la mission de maîtrise d'œuvre VRD concernant la réalisation d'un projet de cheminement piéton de 400 mètres, route de Chaumont d'Anjou à Jarzé, d'un montant de 6 800 € HT

- Proposition de l'entreprise DJC Publicité, pour la pose de film solaire miroir sans tain sur les vitres de la salle de sport, pour un coût de 468 € HT

- Devis de l'entreprise DJC Publicité pour la création et la pose de 3 enseignes sur le Centre Culturel d'un montant de 2 446 € HT

- Contrat de cession avec l'association PERCEVAL pour l'organisation d'un concert donné par « Ligeriana en duo » le 5 juin 2020 à l'église de Chaumont d'Anjou pour un coût de 700 €.

- Devis de l'association SOLIPASS pour un contrat d'entretien annuel du cimetière de Jarzé (4 passages dans l'année) pour un coût de 5 131 €.

## 1 – FINANCES

### 1-1 Vote des comptes de gestion et administratif 2019

Madame le Maire présente le compte administratif 2019 du budget communal :

#### ➤ Fonctionnement

RECETTES	2018	2019
PRODUIT DES SERVICES	170 113.22 €	175 229.41 €
ATTENUATION DES CHARGES	11 743.47 €	5 973.66 €
IMPOTS ET TAXES	1 124 555.86 €	1 131 151.60 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	729 845.84 €	782 457.00 €
AUTRES PRODUITS	51 008.99 €	56 167.82 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 126.28 €	15 401.80 €
RECETTES D'ORDRE	8 068.53 €	3 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 114 462.19 €</b>	<b>2 169 881.29 €</b>

DEPENSES	2018	2019
CHARGES GENERALES	536 603.77 €	621 396.06 €
CHARGES DE PERSONNEL	871 812.93 €	903 461.89 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 349.00 €	2 876.00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	239 771.74 €	262 785.61 €
CHARGES FINANCIERES	11 810.31 €	8 892.64 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	68 077.22 €	5.16 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0.00 €	0.00 €
DEPENSES IMPREVUES	0.00 €	0.00 €
OPERATIONS ORDRE	25 010.53 €	19 252.00 €

<b>TOTAL</b>		<b>1 754 435.50 €</b>	<b>1 818 669.36 €</b>
<b>DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENTS</b>	<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>360 026.69 €</b>	<b>351 211.93 €</b>
	<b>INTEGRATION RESULTAT SIRPES/ass</b>	<b>67 923.04 €</b>	<b>0.00 €</b>
	<b>REPORT (excédent)</b>	<b>242 396.34 €</b>	<b>121 395.61 €</b>
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>670 346.07 €</b>	<b>472 607.54 €</b>

**Disponible pour Investissements 2020 472 607.54 €**

➤ **Investissement**

<b>RECETTES</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>SUBVENTIONS-EMPRUNT</b>	<b>413 141.53 €</b>	<b>1 467 209.39 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>104.34 €</b>	<b>108.83 €</b>
<b>DOTATIONS</b>	<b>605 200.61 €</b>	<b>882 876.94 €</b>
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>25 010.53 €</b>	<b>19 252.00 €</b>
<b>OPERATIONS COMPTE DE TIERS</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 043 457.01 €</b>	<b>2 369 447.16 €</b>

<b>DEPENSES</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>1 394 013.73 €</b>	<b>1 735 132.35 €</b>	
<b>EMPRUNTS</b>	<b>146 447.52 €</b>	<b>150 943.11 €</b>	
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS</b>	<b>151 000.00 €</b>	<b>77 000.00 €</b>	
<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS</b>	<b>95 967.39 €</b>	<b>0.00 €</b>	
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>8 068.53 €</b>	<b>3 500.00 €</b>	
<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>77 347.00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 795 497.17 €</b>	<b>2 043 922.46 €</b>	
<b>SOLDE EXECUTION A REPORTER</b>	<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>-752 040.16 €</b>	<b>325 524.70 €</b>
	<b>INTEGRATION RESULTAT SIRPES 2017/Ass2018</b>	<b>306 422.39 €</b>	<b>0.00 €</b>
	<b>REPORT (déficit ou excédent)</b>	<b>-58 332.69 €</b>	<b>-503 950.46 €</b>
	<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>-503 950.46 €</b>	<b>-178 425.76 €</b>
	<b>RESTES A REALISER AU 31/12 DEPENSES</b>	<b>-645 000.00 €</b>	<b>-198 757.00 €</b>
	<b>RESTES A REALISER AU 31/12 RECETTES</b>	<b>600 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>-548 950.46 €</b>	<b>-377 182.76 €</b>

**SOLDE EXECUTION A REPORTER SUR 2020 -377 182.76 €**

Madame le Maire se retire pour le vote.

**Décision du Conseil Municipal** : A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les comptes de gestion et administratif 2019.

## 1-2 Affectation des résultats

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	351 211.93
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	121 395.61
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>472 607.54</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-178 425.76
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-198 757.00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>377182.76</b>
<b>AFFECTATION =C.</b>	<b>472 607.54</b>
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	377 182.76
2) Report en fonctionnement R 002	95 424.78

**Décision du Conseil Municipal** : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette affectation de résultat.

## **2 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU CHEMINEMENT PIETON, ROUTE DE CHAUMONT A JARZE**

Dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement piéton, route de Chaumont d'Anjou (RD 82) à Jarzé, Madame le Maire propose :

- de valider le montant des travaux ci-dessous
- de solliciter une subvention auprès l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 25 à 35 % pour la sécurité et l'accessibilité.

Création d'un cheminement-JARZÉ : Lot unique				ESTIMATION DES TRAVAUX Tranche unique	
n°	Désignation	Unité	Quantité	Prix €	Total €
<b>1</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>				
<b>1.1</b>	<b>Installation - signalisation</b>				
<b>1.1.1</b>	<b>Installation de chantier</b>				
1.1.1.1	Tranche Ferme	forfait	1	1 000.00	1 000.00
<b>1.1.2</b>	<b>Signalisation de chantier</b>				
1.1.2.1	Tranche Ferme	forfait	1	500.00	500.00
<b>1.2</b>	<b>Nettoyage</b>				
<b>1.2.1</b>	<b>Nettoyage de chantier</b>				
1.2.1.1	Tranche Ferme	forfait	1	1 000.00	1 000.00
1.2.2	Dépose et repose de panneau existant	u	2	100.00	200.00
1.2.3	Dépose de busage existant	ml	135.00	20.00	2 700.00
<b>1.3</b>	<b>Terrassement</b>				
<b>1.3.1</b>	<b>Décapage de la terre végétale</b>				
1.3.1.1	sur 20cm	m <sup>2</sup>	1 535.00	0.85	1 304.75
1.3.2	Déblai en terrain de toute nature avec évacuation en dehors de l'enceinte du chantier	m <sup>3</sup>	200.00	10.00	2 000.00
<b>1.3.3</b>	<b>Régalage de terre végétale</b>				
1.3.3.1	sur 30cm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	840.00	0.91	764.40
1.4	Frais d'études, d'implantations et de contrôles	forfait	1	500.00	500.00
1.5	Constat d'huissier	forfait	1	500.00	500.00
1.6	Marquage piquetage des ouvrages.	h	4.0	80.00	320.00
	TOTAL TRAVAUX PREPARATOIRES			H.T.	<b>10 789.15</b>
<b>2</b>	<b>VOIRIES</b>				
<b>2.1</b>	<b>Chaussée - stationnement</b>				
2.1.1	Nettoyage et scarification des voies	m <sup>2</sup>	480.00	1.30	624.00
2.1.2	Bicouche en reprise de rive	m <sup>2</sup>	480.00	6.00	2 880.00
<b>2.2</b>	<b>Trottoir</b>				
2.2.1	Réglage du fond de forme	m <sup>2</sup>	980.00	0.70	686.00
2.2.2	GNT B 0/20				
2.2.2.1	sur 10cm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	980.00	3.50	3 430.00
2.2.3	GNT 0/63 sous cheminement et accès				
2.2.3.1	sur 30cm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	980.00	6.50	6 370.00
2.2.4	Arène granitique sur cheminement	m <sup>2</sup>	705.00	12.00	8 460.00
2.2.5	Bicouche sur accès	m <sup>2</sup>	275.00	6.00	1 650.00
	TOTAL VOIRIES			H.T.	<b>24 100.00</b>
<b>3</b>	<b>EAUX PLUVIALES</b>				
<b>3.1</b>	<b>Réseau</b>				
3.1.1	Fourniture et pose de canalisation PEHD type "Ecopal" ou similaire				
3.1.1.1	canalisation Ø300	ml	520.00	40.00	20 800.00
3.1.2	Regard de visite Ø1000	u	11	550.00	6 050.00
3.1.3	Regard à grille				
3.1.3.1	Grille 40x40	u	10	271.00	2 710.00
3.1.4	Raccordement des grilles	u	10	100.00	1 000.00
3.1.5	Reprise des rejets existants	u	4	100.00	400.00
	TOTAL EAUX PLUVIALES			H.T.	<b>30 960.00</b>
Lot unique, Tranche unique : RECAPITULATIF GLOBAL					
n°	Désignation	H.T. €	T.V.A 20.0% €	T.T.C. €	
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	10 789.15	2 157.83	12 946.98	
2	VOIRIES	24 100.00	4 820.00	28 920.00	
3	EAUX PLUVIALES	30 960.00	6 192.00	37 152.00	
4	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE	6 800.00	1 360.00	8 160.00	
	TOTAL Lot unique	<b>72 649.15</b>	14 529.83	87 178.98	

**Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

### **3 – VENTE DE LA MAISON SITUEE RUE DE LA CROIX GLORIETTE A JARZE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des futurs acquéreurs sont intéressés pour acheter la maison située 1 rue de la Croix Gloriette au prix net vendeur de 109 000 €. Elle propose d'accepter ce montant et d'autoriser Mr André CONGNARD, adjoint aux bâtiments, à signer le compromis de vente.

**Décision du Conseil Municipal :** A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

### **4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE JARZE VILLAGES ET ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION RUE DE LA TRANCHARDIERE A BEAUVAU**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sans indemnité, sur la parcelle n°025 B 968, rue de la Tranchardière à Beauvau.

**Décision du Conseil Municipal :** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **5 – PARTICIPATION FINANCIERE 2018/2019 POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT CONCERNANT LES ENFANTS DE CHAUMONT ET LUE SCOLARISES A L'ECOLE DE BAUNE**

Madame le Maire propose de verser une participation à la commune de Loire Authion, pour prendre en charge les frais de fonctionnement de l'école de Bauné, pour l'année scolaire 2018/2019 pour les élèves de Jarzé Villages qui y sont scolarisés, soit un montant de 1 172 € pour un enfant de maternelle et de 329.21 € pour un enfant d'élémentaire.

11 élèves de la commune déléguée de Lué-en-Baugeois (1 maternel et 10 élémentaires) et un élève en maternelle de la commune déléguée de Chaumont d'Anjou sont concernés, pour un montant total de 5 363.10€.

**Décision du Conseil Municipal :** Par 29 OUI et 1 NON le Conseil Municipal accepte cette participation.

### **6 – CREATION D'ADRESSES**

Monsieur Dominique CHAPON, adjoint à la voirie, informe le Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre sur notre territoire, toutes les voies et tous les chemins doivent être nommés afin de permettre d'identifier chaque habitation et/ou bâtiment et de leur attribuer un numéro. Pour les créations de voies, une délibération du Conseil Municipal doit être prise afin de valider leur existence et permettre la mise à jour de la voirie communale (DGF).

Mr Dominique CHAPON propose, après délibération, de baptiser les chemins et voies suivants :

### ❖ Chemins à créer sur la commune déléguée de Beauvau

**Chemin de la Haltière** : chemin non revêtu qui part de la Route du Grand Rond (RD 109) au niveau du PR24+315 et se termine à l'intersection avec la Route des Marionnières sur la commune déléguée de Beauvau.

**Chemin des Fontaines** : chemin non revêtu qui part de la Route de Léznigné (RD 135) au niveau du PR 18+380, passe devant le lieu-dit « la Grange » et se termine à l'intersection avec la Route de Richebourg sur la commune déléguée de Beauvau.

**Chemin du Bras d'Or** : chemin revêtu (120 m sur 440 m) qui part de la Route du Grand Rond (RD 109) au niveau du PR24+725 et se termine au lieu-dit « La Mineterie » sur la commune déléguée de Beauvau.

**Impasse des Dohinières** : chemin non revêtu qui part du chemin du Bras d'Or et se termine à la parcelle « Le Rateau » sur la commune déléguée de Beauvau.

**Chemin du Fougeron** : chemin non revêtu qui part de la Route de Richebourg et se termine à la parcelle « La Pature » sur la commune déléguée de Beauvau.

**Chemin de La Brosse Aubry** : chemin non revêtu qui part de la Route du Grand rond (RD 109) au niveau du PR 24+510 et se termine sur la Route du Grand Rond au niveau du PR.24+725 (lieu-dit la Brosse Aubry- Les cerisiers) sur la commune déléguée de Beauvau.

### ❖ Chemin à créer sur la commune déléguée de Chaumont d'Anjou:

**Chemin du Buisson** : chemin non revêtu qui part de la Route du Mesnil (RD 137) au niveau du **PR7+250** et se termine sur la Route des Primaudières en passant par « La Cendrie » sur la commune déléguée de Chaumont d'Anjou.

**Remplace la dénomination** de : *chemin rural de la voie communale N°4 au buisson.*

### ❖ Chemins à créer sur la commune déléguée de Jarzé

**Chemin de La Grénerie** : chemin revêtu (610 m sur xxxm) qui part de la Route de Beauvau (RD59) au niveau du PR 27+395, passe devant le château de La Grenerie et se termine à l'intersection avec la Route d'Hercée sur la commune déléguée de Jarzé.

**Chemin de la Gaudinière** : chemin non revêtu qui part de la Route d'Hercée sur la commune déléguée de Jarzé et se termine à la parcelle « La Gaudinière ».

**Chemin du Flècheray** : chemin non revêtu qui part de la Route de la Cropière sur la commune déléguée de Jarzé, passe devant le lieu-dit « Le Flècheray » et se termine à l'intersection avec la Route du Grand-Rond (RD 109) au niveau du **PR 25+925** sur la commune déléguée de Jarzé.

**Remplace la dénomination** de *Chemin de Noirieux le Sauvage au Petit- Rond*

**Chemin des Ragottes** : chemin revêtu (350m sur 3100m) qui part de la Route des Barres sur la commune déléguée de Jarzé, passe devant l'aire de loisirs de Malagué et se termine à l'intersection avec la Route de Malagué sur la commune déléguée de Chaumont d'anjou.

**Remplace la dénomination** de : *Chemin rural de la Rochebouët à Jarzé.*

**Chemin de la Fénollière** : chemin revêtu (180m) qui part de la Route de La Cropière et se termine à la parcelle dénommée « Clos de la Fenellière » sur la commune déléguée de Jarzé.

**Chemin de Montpoirier** : chemin non revêtu qui part de la Route de Beauvau au **PR 27+365** et se termine à l'intersection avec le Chemin de La Tesserie sur la commune déléguée de Jarzé.

### ❖ Chemins à créer sur la commune déléguée de Lué-en-Baugeois

**Chemin des Vieux Rideaux :** chemin revêtu (280m sur 430m) qui part de la Route de Fontaine-Milon (RD 137) au **PR 9+ 200** passe au lieu-dit « Les Vieux Rideaux » et se termine au carrefour de la RD 137 au **PR 9 + 575** et de la Route de la Perraudière.

**Chemin des Milliers :** chemin revêtu (280m sur 755m) qui part de la Route de Fontaine-Milon (RD 137) au **PR 9 + 020**, passe devant « Le Moulin des Milliers » et se termine au carrefour de la RD 137 au **PR 9 + 575** et de la Route de la Perraudière.

**Impasse de la Galaisière :** impasse revêtue (350m) qui part de la Route de Cornillé les Caves (ex VC 1), en face la Route du Billot (ex VC2) et se termine à la parcelle (54) « La Galaisière ».

**Impasse des Foucherayes :** impasse revêtue (135m) qui part de la Route de Bauné (RD 82) au **PR 7+ 010** et se termine en raquette à la parcelle (47) « Les Grand champs ».

**Rue Christian MARTIN (ancien Maire):** rue revêtue (35m sur 240m) qui part de la Rue de la Perraudière (RD137) au **PR 8+500**, passe par le parking du cimetière communal et se termine à la Place des Caillotières.

**Remplace la dénomination :** « Rue du Prieuré ».

❖ **Création d'adresses sur la commune déléguée de Lué-en-Baugeois**

**- Rue de la Perraudière :**

- N° 6 / Parcelle N°49063185 A0875 / « Le Champ de la Cave » / Mme et Mr LANDAIS Christian.
- N° 8 / Parcelle N° 49063185 A0785 / « Le Champ de la Cave » / Mme et Mr MANCEAU Albert.
- N°11 / Parcelle N° 49063185 ZD0129 / « Le Petit Souvigné » / Mr JURET Pierre.
- 

❖ **Modificatif nom de baptême de la voie communale N°1 sur la commune déléguée de Lué-en-Baugeois :**

Au lieu de :

<b>V.C n°1</b>	ROUTE DE CORNILLÉ LES CAVES	Part de la rue de la Tuffière à la sortie Sud du Bourg, passe à la Tuffière et se termine à la limite de la commune de Cornillé les Caves sur laquelle elle continue.
--------------------	-----------------------------------	---

Lire :

<b>V.C n°1</b>	ROUTE DE LA TUFFIERE	Part de la RD 82 au <b>PR 7+ 820</b> , passe à la Tuffière et se termine à la limite de la commune de Cornillé les Caves sur laquelle elle continue. Remplace la voie existante baptisée « Rue de la Tuffière » sur 250m.
--------------------	-------------------------	---

❖ **Modificatif nom de baptême de la voie communale N°8 sur la commune déléguée de Lué-en-Baugeois :**

Au lieu de :

<b>V.C n°8</b>	ROUTE DE LA TUFFIERE	Part de l'intersection avec la Route de Cornillé les Caves (ex VC n°1 de Lué) au niveau de "la Tuffière Brûlée" et se termine sur la commune de Fontaine Milon à la Brosseraye
--------------------	-------------------------	--

Lire :



<b>V.C n°8</b>	<b>ROUTE DE LA BROSSERAYE</b>	Part de l'intersection avec la Route de la Tuffière (ex VC n°1 de Lué) et se termine sur la commune de Fontaine Milon à la Brosseraye
--------------------	-----------------------------------	---

**Décision du Conseil Municipal :** Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **7 – INFORMATIONS DIVERSES**

- **Malagué**

Mr Jean-Pierre BEAUDOIN rappelle que la DSP (Délégation de Service Public) avec RECREA pour le site de Malagué s'est terminée le 31 décembre 2019 et que la CCALS a souhaité reprendre la gestion du site au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Une négociation est actuellement en cours pour le renouvellement du bail avec la famille de Becdelièvre, propriétaire des lieux. Celle-ci a d'abord proposé un loyer de 15 000 € par an au lieu de 8 700 €, puis 11 000 € après discussion.

De plus, un projet de convention pour une année est en cours, entre la CCALS et la commune de Jarzé Villages pour l'entretien du site. La CCALS propose de remettre le site en état avant le démarrage de la saison et de continuer la gestion du maître-nageur et de la guinguette.

Jarzé Villages serait indemnisée à hauteur de 20 000 € pour couvrir les frais de personnel et l'entretien du matériel puisque cette nouvelle charge obligera la commune à embaucher du personnel pendant la période estivale.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le 9 mars 2020**